



Guichet Unique de Création d'Entreprise
OFFICE NOTARIAL



ACTE NOTARIE N° 25/KNG/IM/014620

L'an 2025, le dix-septième jour du mois de septembre.***

Nous soussignés, **ADELE MPOKE ILAMBE**, Notaire à l'Office Notarial du Guichet Unique de Création d'Entreprise, au GUCE Kinshasa/Gombe, agissant conformément aux prescrits des articles 9, 10 et 15 du Décret N° 14/014 du 08 Mai 2014 portant Création, Organisation et Fonctionnement du Guichet Unique de Création d'Entreprise, à l'Ordonnance-loi n°66/344 du 9 juin 1966 relative aux actes notariés ainsi qu'à la loi n°16/012 du 15 juillet 2016 portant création, organisation et fonctionnement de la profession de notaire ; certifions que les documents ci-après : Statuts du 15/09/2025, PROCES VERBAL DE NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT DU 15/09/2025 de la société **KABULUNGU-KAMILOMBE MINING**, Société par actions simplifiée pluripersonnelle (SAS), ayant son siège situé sur 76 IMMEUBLE SKY VIEW 5 EME NIVEAU LOCAL 505, av. DE LA JUSTICE, Q/Cliniques, C/Gombe, V/Kinshasa, P /Kinshasa, dont les clauses ci-dessous insérées nous ont été présentées ce jour, au GUCE Kinshasa/Gombe par **Madame MUJINGA LUBALA DORCAS**, dûment mandaté, ayant son adresse professionnelle située sur 27, av. COMITE URBAIN, Q/Croix Rouge, C/Gombe, V /Kinshasa, P/Kinshasa; comparaisant en personne, en présence de **MBUENDONGO MAKADI MAGLOIRE**, Agent de l'administration, résidant à KINSHASA, et de **MATONDO MANZAMBI BIENVENU**, Agent de l'administration, résidant à KINSHASA, témoins instrumentaires à ce requis réunissant les conditions exigées par la loi en la matière; lecture du contenu de l'acte susmentionné a été faite par nous, tant au comparant qu'aux témoins **MBUENDONGO MAKADI MAGLOIRE**, ci-dessus identifié et **MATONDO MANZAMBI BIENVENU**, ci-dessus identifié.***

Le comparant pré-qualifié persiste et signe devant témoins et nous que, l'économie des documents à authentifier renferme bien l'expression de la volonté des signataires, qu'ils sont seuls responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution dudit document, sans évoquer la complicité de l'Office Notarial ainsi que du Notaire. En foi de quoi, le présent acte vient d'être signé par les comparants, témoins et nous, et revêtu du sceau de l'Office Notarial du Guichet Unique de Création d'Entreprise au GUCE Kinshasa/Gombe.***

SIGNATURE DU COMPARANT

MADAME MUJINGA LUBALA DORCAS

SIGNATURE DU NOTAIRE

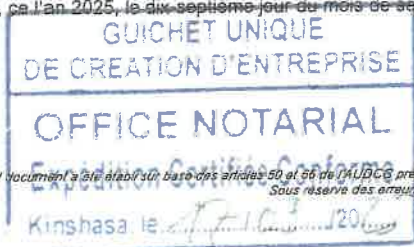
ADELE MPOKE ILAMBE

NOMS ET SIGNATURES DES TMOINS

1. **MBUENDONGO MAKADI MAGLOIRE**

2. **MATONDO MANZAMBI BIENVENU**

Droits perçus : Frais d'acte de 314 490 CDF dont 57 180 CDF pour l'authentification et
Suivant la note de perception N° 2352432 et ainsi que l'attestation de paiement N° 024088 (Access Bank) de ce jour. Enregistré par nous soussignés, ce l'an 2025, le dix-septième jour du mois de septembre sous le N° 25/KNG/IM/014620.



SIGNATURE DU NOTAIRE
ADELE MPOKE ILAMBE

Le présent document a été établi sur base des articles 50 et 56 de l'AJUCG prévoyant un contrôle à posteriori à intervenir dans les trois mois à compter de la date de l'immatriculation au RCCM. Sous réserve des erreurs à déceler qui pourront faire l'objet de modification d'office.

ADELE MPOKE ILAMBE
Notaire Guichet Unique
Gombe